



NOTE D'INFORMATIONS – ANNÉE SCOLAIRE 2023 / 2024

↳ **Modalités d'inscription :**

Le dossier est à compléter en ligne au plus tard :

Mercredi 12 juillet 2023 pour les réinscriptions

Lundi 4 septembre 2023 pour les inscriptions

Pour information : fermeture du secrétariat du Conservatoire du 14 juillet au 7 août 2023



Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Ceux remis hors délai seront mis en liste d'attente et validés uniquement en fonction des places disponibles.

Veuillez noter que les informations du Conservatoire seront principalement communiquées par mail.
Merci de prévenir aussitôt le Conservatoire en cas de changement d'adresse mail.

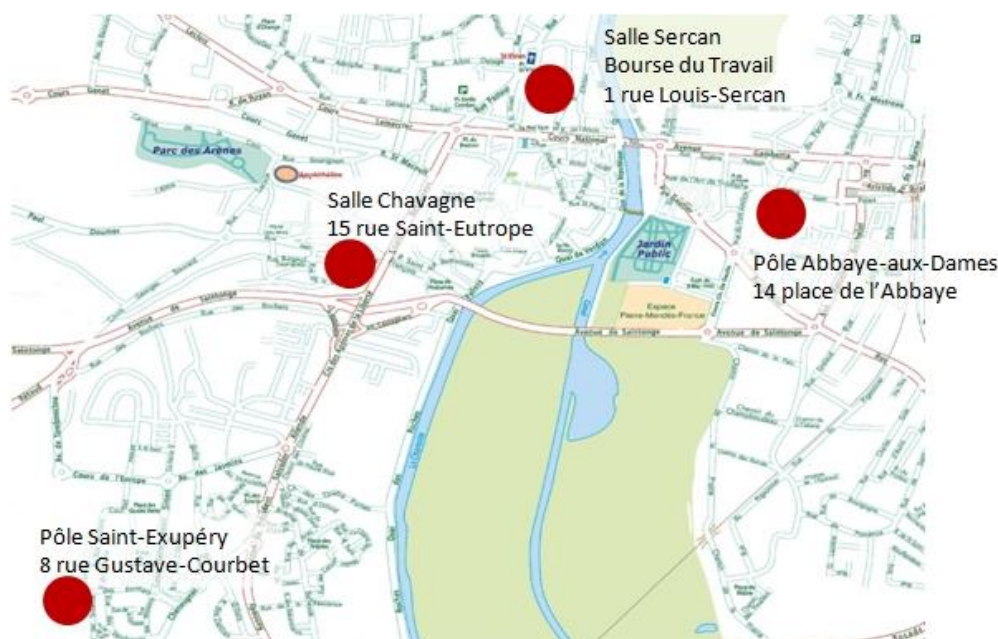
Les inscriptions définitives en classes d'éveil (musique ou danse), en parcours découverte, en formation musicale (à partir du cycle 1.3) et en cursus danse se font dans la limite des places disponibles, selon zone géographique (Saintes et communes conventionnées prioritaires) et ordre d'arrivée des dossiers.

Pour les classes instrumentales, toute nouvelle demande fera l'objet d'une convocation à un test d'orientation début septembre. La validation de l'inscription se fera uniquement après cette rencontre avec le(s) professeur(s).

↳ **Période d'activité :**

- Les cours sont dispensés selon le calendrier scolaire ; les vacances débutent après les cours du samedi.
- **Date de début des cours :** Lundi 11 septembre 2023 pour l'éveil, la FM, les pratiques collectives et la danse
Lundi 18 septembre 2023 pour les cours instrumentaux
- **Date de fin des cours :** Samedi 22 juin 2024 après les cours
1 semaine sera banalisée pour le spectacle bisannuel prévu les 28 et 29 juin 2024

↳ **Lieux d'enseignement :**



🔗 **Bonnes pratiques :**

Le Conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse de Saintes est un **établissement municipal** agréé par l'État. Il est un lieu d'apprentissage « du faire et du vivre ensemble » dans lequel les élèves sont au cœur du projet pédagogique.

L'attention, l'assiduité et la présence des élèves tout au long de l'année à l'ensemble des cours et examens jalonnant leur parcours **mais aussi aux différents projets de classe** sont des facteurs essentiels à leur évolution musicale ou chorégraphique. **Toute absence devra être justifiée** auprès du secrétariat et anticipée chaque fois que possible.

Un travail personnel régulier est indispensable pour pouvoir appliquer les conseils des enseignants. Les parents d'élèves sont invités à s'informer régulièrement, tout au long de l'année, de l'évolution de leurs enfants auprès des professeurs qui se tiennent à leur disposition sur rendez-vous si besoin. **Afin d'aider les élèves de manière personnalisée** tout au long du cursus, des heures de soutien de formation musicale sont proposées à l'initiative de l'un des professeurs ou de l'élève.

La présence en auditeur à des concerts, auditions ou spectacles du Conservatoire et de nos partenaires culturels enrichit la culture des élèves et **fait ainsi partie de leur formation** en développant leur esprit critique, leur motivation et leur connaissance du répertoire.

Pour son bon déroulement et le respect de tous les élèves **merci de faire le maximum pour rester tout au long de l'audition** concernée ; le corps professoral s'engageant à en limiter la durée.

Les élèves sont tenus de participer à l'ensemble des manifestations publiques du Conservatoire de musique pour lesquelles leur participation a été requise.

Le conseil d'établissement permet un échange entre les différents acteurs du Conservatoire (parents, élèves, professeurs, direction, élus et administration municipale, Abbaye aux Dames...). Des **représentants de parents et d'élèves** sont donc élus pour deux ans pour vous représenter.

L'association des parents d'élèves (APEC) propose à toutes les familles différents services et aide à la réalisation de certains projets pédagogiques (master-class, déplacements des élèves...), n'hésitez pas à vous renseigner sur ses activités et à vous y investir si vous le pouvez.

Merci de **respecter le droit à l'image** de chacun lors des différentes auditions ou spectacles du Conservatoire et de ne pas diffuser sur un média quel qu'il soit l'image d'un tiers sans son accord préalable.

🔗 **Tarifs d'inscription 2023/2024 :** (cf. grille tarifaire en annexe)

Votre cotisation est établie en fonction de votre **lieu de résidence** (Saintes et communes conventionnées / Communes extérieures) mais également, pour le tarif Saintes, en fonction du **niveau de vos revenus annuels**. Le quotient familial sert de référence.

Certaines communes extérieures versent des aides financières aux familles pour accompagner la pratique artistique. Merci de vous rapprocher de votre mairie pour toute information complémentaire.

Les droits, payables en une ou plusieurs fois, sont dus pour l'année entière (cf. Règlement intérieur pour les cas particuliers).

Le règlement de votre cotisation intervient **auprès du Trésor Public après réception de votre facture dans votre espace DuoNET**.

Conservatoire Municipal de Musique et de Danse

14 place de l'Abbaye

17100 SAINTES

(2^{ème} étage de l'Abbaye-aux-Dames)

Tel : 05 46 92 50 80

Mail : conservatoire@ville-saintes.fr

Tarifs année scolaire
2023 - 2024
Décision n°21-96



Conservatoire municipal de musique et de danse



	TARIFS ANNUELS SAINTES									TARIFS ANNUELS EXTERIEUR*
	QF1 inférieur ou égal à 400	QF2 de 401 à 600	QF3 de 601 à 800	QF4 de 801 à 1000	QF5 de 1001 à 1300	QF6 de 1301 à 1600	QF7 de 1601 à 1800	QF8 de 1801 à 2000	QF9 supérieur à 2000	
Droit d'inscription par dossier	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	18 €
ENFANTS										
Éveil / Initiation danse / Parcours découverte	15 €	20 €	30 €	40 €	60 €	80 €	100 €	110 €	120 €	160 €
Forfait Musique (cours instrumental + formation musicale + pratiques collectives incluses) ou formation continuée	70 €	130 €	180 €	230 €	280 €	320 €	340 €	355 €	370 €	500 €
Pratiques collectives ou Formation musicale seules	15 €	20 €	30 €	40 €	60 €	80 €	100 €	110 €	120 €	160 €
Forfait Danse	90 €	110 €	130 €	155 €	180 €	200 €	220 €	235 €	250 €	340 €
Hors-cursus Danse (1 cours hebdomadaire)	50 €	70 €	80 €	100 €	120 €	140 €	160 €	180 €	200 €	300 €
ADULTES										
Forfait Musique (instrument ou chant + formation musicale + pratiques collectives incluses)	200 €	230 €	280 €	360 €	440 €	480 €	500 €	520 €	540 €	600 €
Pratiques collectives ou Formation musicale seules	35 €	50 €	75 €	100 €	125 €	140 €	160 €	170 €	180 €	200 €
Forfait Danse	110 €	130 €	150 €	170 €	190 €	210 €	240 €	270 €	300 €	400 €
Hors-cursus Danse (1 cours hebdomadaire)	75 €	90 €	110 €	130 €	150 €	170 €	190 €	210 €	230 €	320 €

2ème inscription dans une même famille (par ordre d'âge décroissant) : - 35 %

3ème inscription et suivantes dans une même famille (par ordre d'âge décroissant): - 50 %

2ème activité (la moins chère) : - 35 %

* Possibilité d'appliquer le tarif SAINTES en cas de conventionnement de la commune d'habitation. Certaines communes versent des aides financières aux familles pour accompagner la pratique artistique. Merci de vous rapprocher de votre mairie pour toute information complémentaire.

Tarifs location année scolaire 2023 – 2024
 Décision n°21-96

	TARIFS SAINTES	TARIFS EXTERIEUR
LOCATIONS D'INSTRUMENTS POUR L'ANNEE SCOLAIRE		
CLARINETTE	130 €	160 €
COR	130 €	160 €
CORNET	130 €	160 €
FLUTE	130 €	160 €
HAUTBOIS / COR ANGLAIS	130 €	160 €
SAXOPHONE	130 €	160 €
TROMPETTE	130 €	160 €
VIOLON OU ALTO	130 €	160 €
VIOLONCELLE	130 €	160 €
XYLOPHONE	130 €	160 €



INFORMATIONS MUSIQUE – ANNÉE SCOLAIRE 2023 / 2024

↳ **Tests d'orientation et admissions :** (cf. présentation des cursus en annexe)

Tous les élèves demandant à intégrer le Conservatoire de Saintes pour la première fois sont convoqués à un « test d'orientation » pour le ou les instrument(s) demandé(s).

Ces tests auront lieu **le mercredi 6 septembre** (9h30 – 12h00 / 13h30 – 17h00). Une convocation vous sera envoyée par mail avec un horaire précis, après traitement de votre dossier d'inscription.

Pour les élèves ayant déjà une pratique instrumentale, une convocation pour un test de niveau de formation musicale pour le mercredi 6 septembre à partir de 13h30, vous sera adressée par mail. Pour les élèves ayant commencé leur scolarité dans un conservatoire agréé par l'État (CRR, CRD, CRI ou CRC), merci de joindre une attestation pour être dispensé du test de niveau de formation musicale.

Les résultats de ces tests seront communiqués via le site Internet de la Ville de Saintes **à partir du jeudi 7 septembre 17h00**. Ils seront également affichés à l'entrée du Conservatoire. En cas d'admission dans plusieurs classes instrumentales, nous vous remercions de contacter le secrétariat **au plus tard le vendredi 8 septembre à 14h00** afin de faire part de votre choix.

Les élèves admis seront contactés par le professeur afin de déterminer le jour et l'horaire du cours individuel d'instrument. Une réunion sera organisée afin de présenter l'année à venir et d'échanger avec le professeur sur les projets de la classe (cf. page 3).

Attention : veuillez tenir compte des horaires de formation musicale et de pratiques collectives dans le choix de vos horaires de cours, en laissant minimum **15 minutes** entre chaque cours.

↳ **Modalités pédagogiques :**

En cas de forte demande, les élèves ayant suivi des cours d'éveil au sein de l'établissement seront prioritaires pour intégrer une classe instrumentale. Cependant, le test d'orientation étant obligatoire, l'enseignant peut, à l'issue de celui-ci, estimer que l'enfant n'est pas encore en mesure d'intégrer le cursus de formation.

Les pratiques collectives et la formation musicale, considérées comme objectif structurant de la Formation Musicale Générale font partie intégrante du cursus pour tous les élèves et sont, à ce titre, obligatoires. **Toute demande de dispense doit être motivée et déposée lors de l'inscription de l'élève** ou au plus tard le **15 septembre**.

Le contrôle continu, pris en compte lors des examens de fin de 1^{er} et 2^{ème} cycles, est un outil permettant aux parents de suivre l'évolution de leur enfant, de comprendre les attentes du professeur et de faciliter les échanges. **Les enseignants restent disponibles pour prendre des rendez-vous individuels** avec les parents qui le souhaitent.

Brevet d'Études Musicales (fin de 2nd cycle) et **Certificat d'Études Musicales** (fin de 3^{ème} cycle) : leur validation est subordonnée à l'obtention des trois unités de valeur correspondant aux trois matières obligatoires de la formation : apprentissage de l'instrument, formation musicale et pratique collective.

L'examen du C.E.M. se déroule sous la forme d'un concert que les élèves conçoivent librement avec l'aide de leurs enseignants. Il a pour but de faire apprécier au jury une démarche artistique complète et reflète également la vie artistique des élèves en dehors de l'établissement. L'élève est ainsi considéré comme un artiste amateur à part entière. **Afin de se sensibiliser à cette démarche, la présence des élèves de second et troisième cycle à ces examens-concerts est fortement conseillée.**

La « formation continuée » est ouverte aux élèves ayant validé leur cycle 2.2 de formation musicale avec un contrôle continu de 12/20 minimum. **Choisir cette formation, c'est sortir du système des évaluations de fin de cycle et poursuivre un apprentissage non diplômant centré sur la pratique collective.** La formation musicale n'est plus obligatoire, le temps de cours d'instrument est réduit à 30 minutes et la réinscription après 2 ans de « formation continuée » est en fonction du nombre de places disponibles.

↳ Horaires aménagés :

Des élèves qui dépendent du secteur du collège René Caillé peuvent dans le cadre de leur inscription en **cursus diplômant** au Conservatoire bénéficier des classes à horaires aménagés (deux après-midi libérés par semaine) dans la limite des places disponibles et selon l'organisation possible au sein du conservatoire.

Les élèves instrumentistes en 6^{ème} seront intégrés au dispositif vocal présenté ci-dessous.

Les élèves hors secteur doivent faire une demande de dérogation auprès du rectorat.

Un dispositif pré-figuratif CHAM vocale est également mis en place pour les 6^{ème} cette année au sein des collèges Edgar Quinet et Agrippa d'Aubigné. Celui-ci permettra aux élèves qui le souhaitent de poursuivre une activité musicale et vocale dans leur parcours au collège avec :

- Un cours commun aux 3 collèges de chant choral le mardi de 16h à 17h au conservatoire.
- Une séance de technique vocale sur le temps de la pause méridienne dans chaque collège (Edgar Quinet et Agrippa d'Aubigné).

L'un des objectifs pour cette première année est de permettre aux élèves CHAM de participer au spectacle bisannuel du conservatoire en intégrant le chœur de formation musicale lors du spectacle. L'inscription en classe CHAM vocale dispense du suivi de l'atelier « chant bisannuel » obligatoire pour tous les élèves du conservatoire en cycle 2.

↳ Locations d'instruments :

La location est réservée en priorité aux **élèves débutants**.

La location d'instruments est annuelle (de septembre à septembre) ou trimestrielle.

Afin de ne pas léser les futurs bénéficiaires et de pouvoir procéder à la révision des instruments, **le retour à la date du 1^{er} septembre est impératif**.

Le contrat de location **doit être complété** début septembre de l'année scolaire en cours **auprès du professeur et déposé au secrétariat**. En cas de changement d'instrument en cours d'année, la famille doit en informer le secrétariat.

Seuls les dommages liés à l'usure normale de l'instrument seront pris en charge par le Conservatoire.

L'emprunteur s'engage à déclarer au Conservatoire dans les 48 heures, tout sinistre survenu sur un instrument mis à sa disposition.

En cas de vol avec effraction, un dépôt de plainte sera demandé. En cas de simple disparition, l'emprunteur s'engage à procéder à l'indemnisation du Conservatoire à hauteur de la valeur d'achat de l'instrument diminué d'une vétusté ne pouvant excéder la moitié de sa valeur.

Il est interdit de procéder à la réparation ou de faire réparer un instrument sans l'accord préalable du Conservatoire. Pour tout sinistre engageant la responsabilité de l'utilisateur, une déclaration sera faite auprès de son assureur en responsabilité civile, afin de permettre au Conservatoire de procéder à un recours en indemnisation.

↳ Matériel pour les cours de formation musicale (solfège) : (cf. présentation de la FM en annexe)

Les élèves doivent venir à chaque cours avec leur matériel : crayon à papier, gomme et livre (selon référence ci-dessous).

En début d'année chaque professeur vous communiquera d'éventuels besoins supplémentaires qu'il faudra également apporter à chaque cours.

Les élèves doivent venir avec leurs instruments en module de **déchiffrage** et de **soundpainting**, ainsi que pour tous les **cours de FM de 1^{er} cycle**.

Chaque élève doit avoir son livre **dès le premier cours** selon la liste ci-dessous :

- **Récréàclaviers 1** : Destination musique vol 1, édition Hit
- **Récréàclaviers 2** : Destination musique vol 2, édition Hit
- **Récréàvents 1** : Destination musique vol 1, édition Hit
- **Récréàvents 2** : Destination musique vol 2, édition Hit
- **1.3** : Jouons avec la FM volume 3
- **1.4** : Jouons avec la FM volume 4
- **2.1** : Jouons avec la FM volume 5
- **2.2** : Jouons avec la FM volume 6
- **2.3** : Jouons avec la FM volume 7
- **2.4** : Jouons avec la FM volume 8
- **CEM** : Jouons avec la FM volume 9
- **Ado-Adultes (tous niveaux)** : Jouons avec la FM volume Adulte

Informations pour acheter
la méthode disponible sur
jouonsaveclafm.fr

Achat possible par l'APEC (cf. bon de commande en annexe)

↳ **Réunions de rentrée :**

Récréàvents / Récréàclaviers	Le 1 ^{er} cours sera ouvert aux parents afin d'expliquer le fonctionnement de l'année
Récréàcordes	Élèves de 1 ^{ère} année : 1 ^{er} cours de 9h15 à 10h, présence des parents obligatoire. Élèves de 2 ^{ème} année : le 1 ^{er} cours sera ouvert aux parents
FM cycle 1.3	Cours ouverts la 1 ^{ère} semaine
FM cycles 2 et 3	Cours ouverts la 1 ^{ère} semaine pour les nouveaux élèves et les personnes ayant rencontré des problèmes avec les outils technologiques mis à disposition
Alto	Nouveaux élèves : Lundi 11 sept. 18h30-19h30 - Atelier Choral (3 ^{ème} étage Abbaye) Élèves de Cycle 1 : Mardi 12 sept. 18h45-19h45 - Atelier Choral (3 ^{ème} étage Abbaye) Élèves de Cycle 2 / 3 et formation continuée : Mercredi 13 septembre 18h30-19h30 - Atelier Choral (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)
Violon	Nouveaux élèves : Vendredi 8 sept. à 18h15 - Salle FM2 (3 ^{ème} étage de l'Abbaye) Déjà inscrits : Lundi 4 septembre à 18h15 - Salle FM2 (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)
Violoncelle	Élèves cycle 1 : Lundi 18 sept. à 18h00 - Atelier Choral (3 ^{ème} étage Abbaye) Élèves cycle 2 et adultes : Lundi 18 sept. à 18h30 - Atelier Choral (3 ^{ème} étage Abbaye)
Guitare	Jeudi 14 septembre à 18h30 - Salle FM3 (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)
Clarinette	Mardi 12 septembre à 18h00 - Salle FM3 (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)
Flûte traversière	Lundi 18 septembre à 18h30 - Salle FM2 (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)
Hautbois	Mercredi 13 septembre à 18h00 - Espace Béatrix (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)
Saxophone	A définir à la rentrée
Cor	Mardi 17 octobre à 18h45 - Salle FM3 (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)
Percussions	Vendredi 8 septembre - Salle B8 (Pôle Saint-Exupéry)
Trombone	Samedi 16 septembre à 10h30 - Salle B2 (Pôle Saint-Exupéry)
Trompette	Vendredi 6 octobre à 17h30 - Salle B1 (Pôle Saint-Exupéry)

Orgue-Clavecin	Mercredi 13 septembre à 18h00 – Salle 41 (2 ^{ème} étage de l'Abbaye)
Piano (Elisa Bachour)	Mercredi 13 septembre à 18h00 - Salle 2 (2 ^{ème} étage de l'Abbaye)
Piano (Sylvie Hugon)	A définir à la rentrée
Piano (Sabine Labussière)	Nouveaux élèves : Lundi 11 septembre à 18h00 - Salle rouge (3 ^{ème} étage de l'Abbaye) Déjà inscrits : Lundi 11 septembre à 18h45 - Salle rouge (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)
Piano (Rémy Martin)	Mercredi 27 septembre à 18h30 - Atelier Choral (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)
Chant Lyrique	Mercredi 20 septembre à 19h00 - Atelier Vocal (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)
Chœur ICILABA	Mercredi 27 septembre à 14h00 ou 16h30 au choix (durée : environ 15 minutes) Les cours de ce jour seront assurés normalement - Pôle Saint-Exupéry
Musique de chambre	Mercredi 13 septembre à 19h00 - Espace Béatrix (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)
Danse	Cours ouverts la 1 ^{ère} semaine



PRÉSENTATION DES CURSUS MUSIQUE – ANNÉE SCOLAIRE 2023 / 2024

Éveil <i>(de la Petite Section au CP)</i>	1 cours (de 30 min à 1h)
Parcours découverte <i>(CP/CE1 – GS selon places disponibles)</i>	Découverte de 8 ou 9 instruments sur l'année (3 séances de 30 min par instrument)

En complément des cursus ci-dessous, il est possible, selon le profil de l'élève, de suivre un cours de pratiques collectives uniquement

	Cursus diplômant renforcé	Cursus diplômant	Cursus non diplômant	Formation continuée
Initiation instrumentale <i>(possible en Grande Section et CP)</i>		1 cours instrument (20 min) 1 cours Éveil (si jamais suivi) ▼		
Cycle 1 / 1^{ère} et 2^{ème} années		1 cours instrument (30 min) 1 cours « Récréa » (1h30) ▼		
Cycle 1 / 3^{ème} à 5^{ème} années		1 cours instrument (30 min) 1 cours FM (solfège) (1h30) 1 cours pratiques collectives ▼		
		Examen de fin de 1^{er} cycle ▼		

	Cursus diplômant renforcé	Cursus diplômant	Cursus non diplômant	Formation continuée
Cycle 2 / 1 ^{ère} et 2 ^{ème} années	Possibilité de changer de cursus pendant le cycle <i>NB : 2 ans mini pour valider les modules* choisis</i>			
	1 cours instrument (35 à 50 min selon l'année) FM (solfège) : • tronc commun (45 min) • 4 modules* à valider dans le cycle (2 au choix + chant avancé + analyse écrite) 1 cours pratiques collectives ▼	1 cours instrument (35 à 50 min selon l'année) FM (solfège) : • tronc commun (45 min) • 3 modules* au choix à valider dans le cycle 1 cours pratiques collectives ▼	1 cours instrument (35 à 50 min selon profil) FM (solfège) uniquement tronc commun (45 min) 1 cours pratiques collectives	
Cycle 2 / 3 ^{ème} à 5 ^{ème} années				Si validation du FM cycle 2.2 (mini 12/20) 1 cours instrument (30 min) 1 cours pratiques collectives (possible pendant 2 ans puis réinscription si place disponible seulement)
	Examens de fin de 2^{ème} cycle BEM <i>(poursuite possible en cursus diplômant renforcé ou non diplômant)</i>	Examens de fin de 2^{ème} cycle BEM <i>(poursuite possible en cursus non diplômant)</i>	Examen de fin de 2^{ème} cycle possible uniquement en instrument <i>Attestation de niveau (poursuite possible en formation continuée)</i>	

	Cursus diplômant renforcé	Cursus diplômant	Cursus non diplômant	Formation continuée
Cycle 3 (1 à 2 ans)	1 cours instrument (1h) 1 cours FM (solfège) (2h) 1 cours pratiques collectives ▼		Si validation du BEM (cycle 2) 1 cours instrument (1h) 1 cours pratiques collectives ▼	1 cours instrument (30 min) 1 cours pratiques collectives (cf. modalités ci-dessus)
	Examens de fin de 3^{ème} cycle CEM ▼		Examen de fin de 3^{ème} cycle possible uniquement en instrument <i>Attestation de niveau</i>	
Perfectionnement (2 ans)	1 cours instrument (1h) 1 cours orchestre			

* module de 30 minutes sur 1 semestre (note d'information jointe au dossier)



INFORMATIONS FM – ANNÉE SCOLAIRE 2023 / 2024

↳ Présentation du cursus

Le cours de FM, formation musicale (solfège), a pour objet l'apprentissage du langage et des codes qui permettent de savoir entendre autrement, comprendre, écrire, interpréter, arranger, improviser, créer... et peu à peu être autonome dans une pratique musicale.

La Formation musicale a pour rôle de former le musicien à ressentir, comprendre la musique dans sa diversité et à en avoir une pratique vocale et instrumentale immédiate.

Elle est en lien avec les autres disciplines et propose un lieu d'expérimentation, d'expression et d'entraînement, ouvert sur les différentes esthétiques, la formation musicale permet donc à chaque élève d'acquérir une culture musicale large et ouverte.

Cycle 1

- Durée : 3 à 5 ans avec cours **Récréà** les deux premières années
- Contrôle continu tout au long du cycle

Cycle 2

- Durée : 3 à 5 ans
- Parcours personnalisés :
 - diplômant renforcé (accès au cycle 3)
 - diplômant (validation du cycle 2)
 - non diplômant
 - formation continuée possible après validation du niveau 2.2 (12/20)
- Examen pour valider le cycle et/ou le passage au cycle supérieur (avec prise en compte du contrôle continu à 30%)

Cycle 3

- Durée : 1 à 2 ans
- Examen pour valider son UV de formation musicale du CEM

↳ Les « Récréà »

Fruit d'une réflexion menée par les enseignants et dispensée au conservatoire depuis la rentrée 2012, cette nouvelle forme d'enseignement musical développe les liens entre la théorie et la pratique. L'utilisation de la voix, de l'approche corporelle et, surtout, de l'instrument a pour objectif de donner une dimension concrète et immédiate aux notions théoriques abordées lors du cours.

Cette approche a permis de regrouper, sur les deux premières années, l'enseignement de l'orchestre et de la formation musicale dans un seul cours de 1h30, dirigé par un binôme d'enseignants : 45 minutes de théorie et 45 minutes d'orchestre.

Le répertoire de chaque séance est élaboré en fonction des objectifs communs mais aussi en prenant en compte les spécificités de chaque instrument. Pour faciliter l'atteinte de ces objectifs, les élèves sont regroupés par département instrumental (vents, cordes, claviers).

Les cours Récréà se produisent en concert au moins une fois par an.

👉 Cycle 2

Depuis de la rentrée 2021, le fonctionnement du cycle 2 est entièrement revu par l'équipe pédagogique.

Il est désormais composé :

- d'un tronc commun obligatoire pour tous d'une durée de 45 mn hebdomadaire
- et selon les parcours choisis :
 - un module chant obligatoire l'année du bisannuel
 - de modules facultatifs (au choix) ou obligatoires

Les modules fonctionnent par semestre (septembre-février / février-juin), le choix se fait pour l'année entière lors de l'inscription

Trois parcours personnalisés sont possibles :

- **Diplômant renforcé (permet l'entrée en cycle 3)**
 - Tronc commun
 - + 4 modules à valider durant le cycle (2 modules obligatoires, « chant avancé » et « analyse écrite », + 2 au choix)
- **Diplômant (permet la validation du cycle 2)**
 - Tronc commun
 - + 3 modules à valider durant le cycle (module « analyse écrite » obligatoire + 2 au choix), l'atelier chant bisannuel est obligatoire
- **Non diplômant**
 - Tronc commun uniquement (avec maintien du temps de cours instrumental), sauf l'année du bisannuel (module chant obligatoire)
 - Passage possible en formation continuée si validation du cycle 2.2 de FM (moyenne de 12/20 pendant le tronc commun)
 - Retour au parcours diplômant possible (2 ans minimum pour valider les modules choisis)

NB : Chaque élève qui le souhaite peut faire, en plus, des modules qui l'intéressent. Sous réserve des places disponibles.

Les modules proposés :

- **MODULE 1 - Orchestration et arrangement** (*effectif maximum de 5 élèves / ouvert aux 2.2 minimum*)

Dans ce module, les élèves apprendront à créer une œuvre pour petit ensemble en partant d'une partition simple pour piano. Pour cela ils apprendront les tessitures des instruments, leurs possibilités techniques, ils utiliseront les techniques de transposition si nécessaire. Cela pourra donner lieu à un partenariat avec le module déchiffrage qui déchiffrera leurs orchestrations. *Évaluation sur projet (audition, concert, enregistrement...).*

- **MODULES 2 et 3 – Polyrythmie** (*effectif souhaité de 2 à 6 élèves / le niveau 1 est pour les 2.1 et 2.2 ; le niveau 2 est pour les 2.3 et 2.4*)

Dans cet atelier, les élèves viennent développer leur sens du rythme et consolider leurs acquis rythmiques. Ils peuvent s'amuser à dépasser leurs limites à l'infini et développer ainsi leur capacité à faire plusieurs choses à la fois. Ils pourront créer eux même des morceaux en polyrythmie et laisser libre cours à leur imagination. *Évaluation orale en fin de semestre.*

- **MODULE 4 - Déchiffrage instrumental** (*effectif souhaité de 2 à 5 élèves, amener son instrument / en priorité pour les 2.1 et 2.2*)

Ce module est fait pour ceux qui ne veulent plus jamais se perdre lors d'un déchiffrage en groupe. Il permet d'acquérir les outils nécessaires pour se débrouiller face à une nouvelle partition et met les élèves en situation de simplifier une partition pour pouvoir continuer à jouer avec les autres en gardant le tempo même si la partition est trop difficile à jouer entièrement en déchiffrage. Ce module sera amené à déchiffrer les orchestrations faites par les élèves du module orchestration. *Validation en contrôle continu sur le semestre.*

- **MODULE 5 - Analyse écrite (obligatoire pour entrer en cycle 3)** (*ouvert exclusivement aux 2.4*)

Ce module propose d'approfondir toutes les notions théoriques apprises depuis la première année et de les utiliser pour comprendre une partition, son langage harmonique, l'époque à laquelle elle a été composée et le compositeur qui pourrait en être à l'origine. *Évaluation écrite en fin de semestre.*

- **MODULE 6 - Percussions corporelles (les sons du corps)** (*pas de contrainte d'effectif / ouvert à tous les élèves*)

Dans cet atelier, les élèves pourront explorer les sons de leur corps à travers un répertoire adapté, riche et varié. Des musiques traditionnelles aux musiques actuelles, en passant par des réinterprétations du répertoire classique, les élèves pourront exploiter leur bagage rythmique mais aussi développer leur créativité. *Validation en contrôle continu sur le semestre.*

- **MODULE 7 - Soundpainting** (*effectif minimum 5 élèves, amener son instrument / ouvert à tous les élèves*)

Le soundpainting est une discipline mélangeant le jeu instrumental, vocal, gestuel et théâtral. Le « soundpainter » joue le rôle de chef d'orchestre grâce à un ensemble de signes et utilise les réponses des exécutants afin de composer une œuvre en temps réel. Dans ce module, l'élève pourra être l'exécutant et faire partie du groupe mais également le « soundpainter » et créer à son tour des œuvres uniques et originales. *Validation selon assiduité et participation dans le cours.*

- **MODULES 8 et 9 - Initiation à la composition** (*effectif maximum 4 élèves / le niveau 1 est pour les 2.1 et 2.2 ; le niveau 2 est pour les 2.3 et 2.4*)

Apprendre à composer une ou plusieurs œuvres avec des outils simples et une méthodologie adaptée à chaque élève. Par petits groupes, les élèves pourront découvrir l'art de la composition en maniant les méthodes d'analyse, d'écoute et d'écriture tout en développant leur créativité. Cet atelier est destiné aux débutants comme aux élèves ayant déjà expérimentés la composition. *Validation selon assiduité et participation dans le cours.*

- **MODULE 10 - Chant avancé (validation obligatoire pour entrer en cycle 3)**

(*effectif maximum 12 élèves/ ouvert à tous mais priorité aux 2.3 et 2.4*)

Cet atelier amène à explorer sa voix et à maîtriser les différentes techniques vocales grâce à la polyphonie, à travers un répertoire éclectique et mêlant tous les styles musicaux. *Évaluation par projet (audition, concert, enregistrement...).*

- **MODULE 11 - Initiation à la direction** (*effectif idéal de 4 à 8 élèves, maximum 10 élèves / ouvert à tous les élèves*)

Ce module vise à permettre aux élèves de découvrir un autre univers, la sensation de pouvoir tirer les ficelles du son pour obtenir un rendu propre à leurs émotions. Ils pourront y appréhender d'un côté le travail à la table et la gestion d'une répétition et de l'autre les techniques de base de direction. Ce module aboutira pour les deux ou trois dernières séances à la direction d'un petit ensemble. *Validation selon assiduité et participation dans le cours.*

- **MODULE 12 - Aisance corporelle** (*12 élèves*)

La conscience de son propre corps, ses capacités et ses limites. Le plaisir de bouger en musique. Le contact avec le sol. Le corps sur scène : jouer son rôle, occuper l'espace, se déplacer, agir, jouer de la musique sous le regard du public. Le regard : savoir l'utiliser et en jouer. Le salut : son rôle, son importance, ses codes, y prendre du plaisir. La pantomime, initiation et découverte. La respiration, la relaxation musculaire, la gestion du stress. Exercices simples et étirements pour affermir la posture de l'instrumentiste et lutter contre les douleurs qu'elle peut engendrer. Dédramatiser et expérimenter en s'amusant.

- **ATELIER - Chant Bisannuel (suivi obligatoire pour tous au 1er semestre)**

Cet atelier amène à travailler les chants du bisannuel en polyphonie, développer l'écoute et préparer le travail qui sera fait lors des répétitions communes. *Évaluation par assiduité à chaque séance de module et aux répétitions communes de chœur FM.*

Cycle 3

L'entrée en cycle 3 se fait après validation du cycle 2 parcours diplômant renforcé mention AB (12/20).

La validation du cycle 3 se fait par un examen (écrit et oral) à l'issue d'1 ou 2 ans de formation selon avis du professeur. Il faut obtenir la mention AB (12/20) pour valider l'UV de FM.

Le diplôme du CEM (Certificat d'Études Musicales) est décerné après validation des 3 unités de valeur :

- apprentissage de l'instrument
- formation musicale
- pratique collective

Cours Ados-Adultes

Pour les adolescents débutants ou les adultes qui souhaitent parfaire leurs connaissances sans intégrer le cursus, des cours ados-adultes sont proposés (45min par semaine pour les débutants puis 1h par semaine pour les niveaux intermédiaires et avancés). Les notions abordées correspondent au 1^{er} cycle.



HORAIRES FM (SOLFÈGE) – ANNÉE SCOLAIRE 2023 / 2024

Sous réserve d'obligations de modifications en septembre

CYCLE 1 (à partir du CE1)

Cycle et année dans le cycle	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
1.1 Récréàclaviers <i>pour les élèves de claviers et guitare</i>			10h00 – 11h30 J. PAIN / E. BACHOUR / F. CHAPPEY Salle At. Choral (3 ^e étage)	
1.1 Récréàcordes <i>pour les élèves de violon, alto et violoncelle</i>			9h15 – 10h45 S. CUQ / A. ROUX-BROCHARD Pôle St-Exupéry	
1.1 Récréàvents <i>pour les élèves vents et percussions</i>			9h00 – 10h30 C. SAINT-AMANS / L. BOUGOUIN Pôle St-Exupéry	
1.2 Récréàclaviers <i>pour les élèves de claviers et guitare</i>			10h45 – 12h15 J. PAIN / E. BACHOUR / F. CHAPPEY Salle At. Choral (3 ^e étage)	
1.2 Récréàcordes <i>pour les élèves de violon, alto et violoncelle</i>			10h – 11h30 S. CUQ / A. ROUX-BROCHARD Pôle St-Exupéry	
1.2 Récréàvents <i>pour les élèves vents et percussions</i>			10h45 – 12h15 C. SAINT-AMANS / L. VERCHERE Pôle St-Exupéry	
1.3	17h15 – 18h45 S. PIERRE – Salle FM1	17h15 – 18h45 S. CUQ – At.Choral	9h15 – 10h45 S. PIERRE - Salle FM1	
			15h – 16h30 S. CUQ – At.Choral	17h15 – 18h45 S. CUQ – At.Choral
1.4 / 1.5			10h45 – 12h15 S. PIERRE – Salle FM1	17h15 – 18h45 S. PIERRE – Salle FM1
			14h30 – 16h00 J. PAIN – Salle FM2	

FMC 1er niveau : Jean Jaurès (lundi 16h15 à 17h00, à confirmer) / Léo Lagrange (jeudi 16h15 à 17h00, à confirmer)

CYCLE 3

Mercredi	17h15 – 19h15	S. PIERRE	Salle FM1
----------	---------------	-----------	-----------

SOUTIEN

Mercredi	19h15 – 20h	S. PIERRE	Salle FM1
Mercredi	12h15 – 12h45	C. SAINT-AMANS	Saint-Exupéry

FM ado / adultes

Niveau débutant	Niveau intermédiaire	Niveau avancé
Mercredi – 17h00 – 17h45 J. PAIN – Salle FM2	Mercredi – 17h45 – 18h45 J. PAIN – Salle FM2	Mardi – 19h45 – 20h45 J. PAIN – Salle FM2

CYCLE 2 (tronc commun et modules)

LUNDI				
	1er semestre <i>(de septembre jusqu'au 28 janvier)</i>		2ème semestre <i>(du 29 janvier à fin juin)</i>	
	S. PIERRE – Salle FM1		S. PIERRE – Salle FM1	
18h45-19h45	TRONC COMMUN 2.4		TRONC COMMUN 2.4	
19h45-20h15	ATELIER Chant Bisannuel		Module 5 : Analyse	
MARDI				
	1er semestre <i>(de septembre jusqu'au 28 janvier)</i>		2ème semestre <i>(du 29 janvier à fin juin)</i>	
	S. PIERRE – Salle FM1	J. PAIN – Salle FM2	S. PIERRE – Salle FM1	J. PAIN – Salle FM2
17h15-17h45	ATELIER Chant Bisannuel	Module 6 : Percussions corporelles	Module 2 : Polyrythmie niveau 1	Module 8 : Composition niveau 1
17h45-18h30	TRONC COMMUN 2.2	TRONC COMMUN 2.1	TRONC COMMUN 2.2	TRONC COMMUN 2.1
18h30-19h00	Module 2 : Polyrythmie niveau 1	ATELIER Chant Bisannuel	Module 4 : Déchiffrage	Module 10 : Chant avancé
19h00-19h45	TRONC COMMUN 2.3	TRONC COMMUN 2.2	TRONC COMMUN 2.3	TRONC COMMUN 2.2
19h45-20h15	Module 1 : Orchestration		Module 3 : Polyrythmie niveau 2	
MERCREDI				
	1er semestre <i>(de septembre jusqu'au 28 janvier)</i>		2ème semestre <i>(du 29 janvier à fin juin)</i>	
	S. PIERRE – Salle FM1	J. PAIN – Salle FM2	S. PIERRE – Salle FM1	J. PAIN – Salle FM2
13h15-13h45	ATELIER Chant Bisannuel	Module 9 : Composition niveau 2	Module 3 : Polyrythmie niveau 2	Module 7 : Soundpaintaing
13h45-14h30	TRONC COMMUN 2.3	TRONC COMMUN 2.1	TRONC COMMUN 2.3	TRONC COMMUN 2.1
14h30-15h00	Module 4 : Déchiffrage		Module 1 : Orchestration	
15h00-15h45	TRONC COMMUN 2.2		TRONC COMMUN 2.2	
15h45-16h15	ATELIER Chant Bisannuel		Module 4 : Déchiffrage	
16h15-17h00		Module 11 : Initiation direction L. BOUGOUIN (FM3)		
16h30-17h00		Module 8 : Composition niveau 1		Module 10 : Chant avancé
16h30-17h15	TRONC COMMUN 2.1		TRONC COMMUN 2.1	
17h45-18h30		Module 12 : Aisance corporelle (Salle Sercan)		Module 12 : Aisance corporelle (Salle Sercan)
JEUDI				
	1er semestre <i>(de septembre jusqu'au 28 janvier)</i>		2ème semestre <i>(du 29 janvier à fin juin)</i>	
	S. PIERRE – Salle FM1		S. PIERRE – Salle FM1	
18h45-19h30	TRONC COMMUN 2.1		TRONC COMMUN 2.1	
19h30-20h15	TRONC COMMUN 2.2		TRONC COMMUN 2.2	



HORAIRES DES PRATIQUES COLLECTIVES – 2023 / 2024

Sous réserve d'obligations de modifications en septembre

	PRATIQUES COLLECTIVES	HORAIRES	LIEU	ENSEIGNANT
CORDES	Ensembles de guitares	Mercredi Cycles 1 et 2 de 17h00 à 17h30 Fin cycle 2 et cycle 3 de 16h15 à 17h00	Salle FM3 (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)	François CHAPPEY
	Ensemble à cordes junior	Vendredi de 17h30 à 18h30	Pôle Saint-Exupéry	Stéphanie CUQ
	Orchestre de chambre	Samedi de 10h30 à 12h30	Pôle Saint-Exupéry	Jean-Nicolas RICHARD
VOIX	ICILABA Primaires (à partir du CE1)	Mercredi de 14h15 à 16h00	Pôle Saint-Exupéry	Céline CASTAÑO <i>(merci de garder libre le créneau de 14h30 à 16h30 pour les deux groupes en cas de répétitions ponctuelles communes)</i>
	ICILABA Collèges et lycées	Mercredi de 14h45 à 16h30		
	Atelier lyrique	Mercredi (18h-21h) et/ou Samedi (10h-13h) Planning à définir à la rentrée	Salle Atelier Choral (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)	Alice MACRON
BOIS, CUIVRES, PERCUSSIONS	Orchestre d'harmonie junior	Vendredi de 17h30 à 18h30	Pôle Saint-Exupéry	Cyrille GAULTIER
	Orchestre d'harmonie	Vendredi de 18h45 à 20h30		
PIANO	Atelier de piano collectif	Judi de 17h30 à 19h30 (2 ou 3 groupes à définir à la rentrée)	Salle Rouge (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)	Sabine LABUSSIÈRE
AUTRES	Musique de chambre	A définir à la rentrée en fonction des groupes	Lieu à définir	Cyrille GAULTIER
	Atelier musiques actuelles À partir du cycle 2	Mardi Groupe 1 de 18h00 à 19h00 Groupe 2 de 19h00 à 20h30	Pôle Saint-Exupéry	Aline COTTA

En complément des orchestres certains professeurs proposent des ensembles de classes de manière hebdomadaire ou sur projets périodiques.



Association des Parents d'Elèves du Conservatoire de Saintes

Pourquoi adhérer à l'Association des Parents d'Elèves du Conservatoire de Saintes ?

L'association a pour but de :

- constituer un lien entre les parents, les élèves et tous les intervenants du conservatoire
- vous représenter auprès du Conservatoire, de sa Direction et de la Mairie ainsi qu'au conseil d'établissement
- améliorer les conditions d'enseignement, horaires et lieux
- participer à la vie du conservatoire par le biais d'animations diverses (goûters, repas lors des générales des grandes manifestations, fêtes, spectacles, animations, stages, déplacements éventuels, ...)
- obtenir des tarifs préférentiels auprès des partenaires locaux (Blanchard Musique et Liberty Dance)
- proposer une assurance auprès de la mutuelle d'assurance des musiciens et des métiers de la musique pour l'instrument (pour une cotisation annuelle compétitive, vous bénéficiez d'une très bonne couverture adaptée à la pratique instrumentale)

Le montant de l'adhésion est de **10 euros par famille**.

- Règlement **par internet** <https://www.helloasso.com/associations/association-de-parents-d-eleves-du-conservatoire/adhesions/adhesion-apec> ou flash code ci-contre



- Règlement **par chèque bancaire** à l'ordre de l'APEC (cf. coupon ci-dessous)

L'APEC fonctionne et vous propose ses services uniquement grâce à ses bénévoles. **L'APEC a besoin de bénévoles et d'adhérents pour continuer d'exister et défendre les intérêts des usagers**



Bulletin d'adhésion 2023/2024 si vous payez par chèque

Adhérent :

Nom : Prénom :

Tel : Mail :

1^{er} élève: Nom : Prénom :

Instrument pratiqué :

2nd élève: Nom : Prénom :

Instrument pratiqué :

3^{ème} élève: Nom : Prénom :

Instrument pratiqué :

4^{ème} élève: Nom : Prénom :

Instrument pratiqué :

Date :

Signature :



ssociation des Parents d'Elèves du Conservatoire de Saintes

AUX PARENTS D'ÉLÈVES INSCRITS EN DANSE

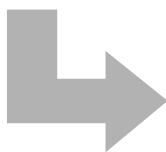
Les spectacles et projets des classes de danse sont des événements importants que l'Association des Parents d'Élèves du Conservatoire (APEC) soutient, notamment en ce qui concerne la tenue vestimentaire des élèves. Les costumes relevant des spectacles sont principalement financés par la Ville, qui en reste propriétaire mais une participation forfaitaire est demandée à chaque famille en complément, selon un tarif établi sur proposition du conseil pédagogique Danse du conservatoire. N'hésitez pas à vous rapprocher du professeur de votre enfant si vous aviez des questions à ce sujet.

Pour les spectacles 2023/2024 et en fonction du cycle auquel appartient votre enfant, la participation demandée aux familles par enfant, quel que soit le nombre de disciplines pratiquées, sera la suivante :

- 20 € pour les classes Éveil et Initiation
- 30 € pour les élèves du cycle 1
- 40 € pour les élèves du cycle 2
- 50 € pour les élèves du cycle 3

Nous vous remercions de remettre le coupon (page 3) accompagné de votre règlement:

- par internet <https://www.helloasso.com/associations/association-de-parents-d-eleves-du-conservatoire/boutiques/participation-costumes-danse> ou flash code



- par chèque bancaire libellé à l'ordre de l'APEC au secrétariat lors du dépôt du dossier (cf. coupon ci-dessous)
- pour un autre moyen de paiement ou des modalités de paiement en plusieurs fois, contacter l'APEC

✂ -----

Participation aux projets ou costumes des spectacles de danse 2023/2024

Si paiement par chèque (à l'ordre de l'APEC) coupon à remettre avec le dossier d'inscription

L'élève : NOM, Prénom :

Niveau / Somme forfaitaire : ☐ Éveil / Initiation / Hors cursus = 20 € ☐ Cycle 1 = 30 €

☐ Cycle 2 = 40 € ☐ Cycle 3 = 50 €



Association des Parents d'Elèves du Conservatoire de Saintes

AUX PARENTS D'ÉLÈVES INSCRITS EN FORMATION MUSICALE

Ouvert uniquement aux familles ayant souscrits une adhésion APEC

Commande avec paiement par internet : <https://www.helloasso.com/associations/association-de-parents-d-eleves-du-conservatoire/boutiques/manuels-de-formation-musicale> ou flash code



Commande avec paiement par chèque, utiliser le formulaire ci-dessous

Classe / Cycle	Référence manuel	Px unitaire	Qté	Montant Total
Récréàvents 1	Destination musique vol 1 – A.CHAUSSEBOURG / D. LE GUEN / B.GARLEY, édition Hit	22€		
Récréàvents 2	Destination musique vol 2– A.CHAUSSEBOURG / D. LE GUEN / B.GARLEY, édition Hit	22€		
Récréàclaviers 1	Destination musique vol 1 – A.CHAUSSEBOURG / D. LE GUEN / B.GARLEY, édition Hit	22€		
Récréàclaviers 2	Destination musique vol 2– A.CHAUSSEBOURG / D. LE GUEN / B.GARLEY, édition Hit	22€		
1.3	Jouons avec la FM vol.3 S.PIERRE, édition l'Octanphare	26€		
1.4	Jouons avec la FM vol.4 S.PIERRE, édition l'Octanphare	26€		
2.1	Jouons avec la FM vol.5 S.PIERRE, édition l'Octanphare	26€		
2.2	Jouons avec la FM vol.6 S.PIERRE, édition l'Octanphare	26€		
2.3	Jouons avec la FM vol.7 S.PIERRE, édition l'Octanphare	26€		
2.4	Jouons avec la FM vol.8 S.PIERRE, édition l'Octanphare	26€		
Cycle 3	Jouons avec la FM vol.9 S.PIERRE, édition l'Octanphare	26€		
Adultes tous niveaux	Jouons avec la FM vol.adulte S.PIERRE, édition l'Octanphare	26€		
Merci de libeller vos chèques à l'ordre de l'APEC		<u>TOTAL A PAYER</u>		

Merci de joindre un chèque du montant total, il sera encaissé uniquement à la livraison des ouvrages.

Pour un autre moyen de paiement ou des modalités de paiement en plusieurs fois, contacter l'APEC